



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocations de logement

Question écrite n° 47256

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur la suppression de l'allocation logement à toutes les personnes vivant dans des conditions de logement précaires. En effet, cette allocation versée par la caisse d'allocations familiales est retirée à tout locataire qui ne satisfait pas à des critères très précis quant à la surface du logement par rapport à la composition de la famille. Ainsi, une femme seule au chômage avec deux enfants se voit automatiquement supprimer son allocation quand elle habite un studio dans le secteur privé. Cela revient à dire que plus les locataires sont dans des conditions précaires, moins ils sont aidés. Il lui demande donc de prendre toutes les dispositions utiles, y compris au plan législatif, afin que cette situation insupportable pour des milliers de locataires en difficulté cesse rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Lefort Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47256

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 197